

VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
900, 12^E AVENUE
SAINT-LIN-LAURENTIDES (QUÉBEC) J5M 2W2



CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
REGISTRE DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 322-08-25

Le 5 septembre 2025

**RÉSOLUTION NUMÉRO 322-08-25 INTITULÉE « ABROGATION ET
REPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 304-08-25 / AUTORISATION DE
SIGNATURE / USUFRUIT / BIBLIOTHÈQUE »**

Le nombre de personnes habiles à voter sur la résolution numéro 322-08-25 est de dix-sept mille cinq cent vingt-sept (17 527);

Le nombre requis de signatures de personnes habiles à voter pour la tenue d'un scrutin pour la résolution numéro 322-08-25 est de mille sept cent soixante-quatre (1 764);

Le nombre de personnes habiles à voter sur cette résolution qui s'est enregistré les 2, 3 et 4 septembre 2025, entre 9 heures et 19 heures, est de trois cent quatre-vingt-seize (396);

En conséquence, ladite résolution numéro 322-08-25 est réputée avoir reçu l'approbation des personnes habiles à voter;

Le résultat de la présente procédure d'enregistrement a été publié le 5 septembre 2025 à 9 heures au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides et sur le site Internet de la Ville au www.saint-lin-laurentides.com sous l'onglet *Avis publics* dans les *Liens rapides*.

SIGNÉ à Saint-Lin-Laurentides,
ce 5 septembre 2025.

Copie originale signée

Me Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale